PICKLEBALL

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION JEUNES
(moins de 18 ans) SAISON 2027 (du 01/09/26 au 31/08/27)

CLUB AFFILIÉ

Renseignements administratifs obligatoires permettant l'adhésion à la FFT :

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance : ..... Nationalité : française ☐ autre .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....Tel : .....

N° de carte intersport : .....

Obtention licence

J'atteste avoir répondu NON au Questionnaire de Santé ☐

Ou Je m'engage à fournir un certificat médical ☐

Adhésion annuelle avec licence FFT

Lattois : 102 € + 23 € (licence) : **125 €** ☐ Non Lattois : 122 € + 23 € (licence) : **145 €** ☐

Pour le tarif Lattois : fournir un justificatif de domicile

Ecole de tennis (licence et cours compris) :

1 h de cours pour le mini-tennis : 192 € + 13 € (licence) : **205 €** ☐

1 h ½ de cours pour les jeunes de 7 à 17 ans : 207 € + 23 € (licence) : **230 €** ☐

Adhésion licence découverte pour les moins de 15 ans à partir du 25 mars de la saison

(hors compétitions) :

Licence découverte 3 mois : **25 €** ☐

Badges accès courts extérieurs : 10 € ☐

Règlement : CB ☐ Chèque ☐ Total : ..... € (pas de paiement en espèces).

Si départ en cours d'année pas de remboursement de l'adhésion sauf déménagement.

Possibilité de paiement en 3 fois sans frais par chèque à l'ordre du TC Maurin.

Si paiement par CB, imprimer le ticket mettre le nom de l'adhérant et l'agrafer à la fiche.

Nom de la personne ayant reçu le paiement : .....

Date : .....

Compléter et signer impérativement le verso

Autorisation Parentale (pour les enfants mineurs)

Je soussigné (prénom et nom) : .....

.....

demeurant : .....

Email : ..... Tel. Mobile : .....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) : .....

.....

- l'autorise à pratiquer le tennis au sein du Tennis Club de Maurin pour la saison en cours.
- autorise le moniteur ou les responsables du TCM à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait blessé sur un terrain, lors d'une compétition, d'une rencontre à l'extérieur du Club ou lors d'un déplacement.
- autorise les responsables de la section tennis à photographier et filmer mon enfant dans le cadre des cours ou des compétitions et éventuellement à diffuser les clichés dans la presse locale ou sur le site Internet du Tennis Club de Maurin
- autorise mon enfant à repartir seul(e) après les cours de tennis. Si l'enfant est autorisé à repartir seul, le Club ne pourra être tenu pour responsable des accidents de trajet. Sous réserve des dispositions du code de la route, je dégage de toute responsabilité les personnes étant amenées à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements pour les matchs de tennis. Le bureau rappelle aux parents qu'ils doivent s'assurer de la présence effective du moniteur de tennis avant de repartir, afin de ne pas laisser leur enfant seul dans l'enceinte du Club. Ceci aurait pour conséquence d'engager leur seule responsabilité en cas d'accident.

Observations médicales éventuelles (problèmes médicaux, allergies, ...) :

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite **"lu et approuvé, bon pour autorisation"**